



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 17 décembre 2018** à compter de **19h50**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire
Madame Karine Richard, adjointe de direction
Madame Christine Tremblay, directrice du Service des finances et trésorière

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES FINANCES

- 2.1 Dépôt, présentation et adoption des prévisions budgétaires 2019
- 2.2 Dépôt, présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (EXCLUSIVE AU BUDGET)

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes*.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

18-12-0378

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES FINANCES

18-12-0379

2.1 DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

ATTENDU que la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton a présenté, au nom du conseil municipal, les orientations du budget 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que les prévisions budgétaires 2019 de la Ville de Saint-Rémi présentées de façon équilibrée pour une somme totale de 12 671 572 \$ soient adoptées, telles que déposées;

qu'un résumé explicatif du budget pour l'année 2019 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-0380

2.2 DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

ATTENDU que conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Saint-Rémi pour les années 2019, 2020 et 2021, aux montants annuels de:

ANNÉE	MONTANT
2019	4 658 200 \$
2020	9 992 000 \$
2021	14 690 000 \$
TOTAL (2019 + 2020 + 2021) =	29 340 200 \$

qu'un résumé explicatif du programme des immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 soit publié conformément aux articles 473 et 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS (EXCLUSIVE AU BUDGET)

Le conseil municipal répond aux questions du public ayant référence au budget seulement.

18-12-0381

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Diane Soucy, OMA
Greffière